



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Protection des enfants

Question au Gouvernement n° 1696

Texte de la question

PROTECTION DES ENFANTS

Mme la présidente . La parole est à M. Jean-René Cazeneuve.

M. Jean-René Cazeneuve . Monsieur le garde des sceaux, depuis la découverte, le 4 juin, du corps de la jeune Lyhanna, sa famille, les Gersois et toute une nation bouleversée attendent des réponses. Le prérapport conjoint des inspections générales de la justice, de la gendarmerie nationale et de l'éducation, du sport et de la recherche en apporte, en établissant une chronologie précise des faits. Je salue l'exercice de transparence auquel s'est livré le gouvernement et la diligence et l'efficacité avec laquelle les inspections ont fait leur travail. Malheureusement, ce document est tristement accablant. Il établit des dysfonctionnements, des erreurs d'appréciation, des modalités de transmission de dossier d'un autre temps et des manquements aux lourdes conséquences.

Il contient aussi des propositions pertinentes. Quelles suites leur donnerez-vous ? Il n'est pas question ici de stigmatiser ou de jeter l'opprobre sur l'autorité judiciaire ou la gendarmerie : les femmes et les hommes qui les servent, pleinement engagés pour nos concitoyens, font face à un nombre grandissant de plaintes. Au-delà du terrible drame dont Lyhanna a été la victime, la pédocriminalité requiert une réponse globale, nécessairement complexe. Nous n'avons pas besoin des mesures réductrices que certains prônent – le seul durcissement des peines ou le seul renforcement des moyens – car on a déjà fait beaucoup. Il nous faut au contraire adopter une approche à 360 degrés, qui devrait tous nous réunir, au-delà des clivages politiques, dans l'élan qui anime une nation solidaire. Nous devons actionner tous les leviers : formation, prévention, écoute de la parole des enfants, accompagnement des victimes, digitalisation et sécurisation des procédures, suivi et contrôle des priorités, pour n'en mentionner que quelques-uns.

Pour qu'il n'y ait plus jamais d'autres Lyhanna, pour rassurer les Français et protéger nos enfants, quelles mesures structurelles comptez-vous prendre ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Gérald Darmanin, *garde des sceaux, ministre de la justice* . Vous êtes le porte-voix de familles, de tout un département du Gers profondément blessé et meurtri. Il y a quinze jours, à l'occasion d'une question au gouvernement, vous avez demandé quels constats ce dernier et la Chancellerie établissaient sur cette terrible histoire qui nous a tous serré le cœur. Comme l'avait promis le gouvernement sous l'autorité du premier ministre, nous avons diligenté une inspection. Tous les Français peuvent désormais prendre connaissance du prérapport qui en est issu et qui se penche tout particulièrement sur le traitement de la plainte déposée en août 2025 par les parents de Rosa. Il dresse le constat accablant des dysfonctionnements extrêmement graves (*M. le ministre de l'intérieur opine du chef*) qui ont affecté le travail de la gendarmerie nationale – le ministre de l'intérieur a pris des mesures conservatoires la concernant – et le fonctionnement du parquet d'Auch. Pour prévenir ce qui s'est passé, nous n'avons pas besoin d'une nouvelle loi ou de davantage de moyens. Il fallait

appliquer les instructions données avec la même célérité que le parquet de Toulouse et la gendarmerie de Haute-Garonne, eu égard au fait qu'un pédocriminel continuait d'infliger d'affreux sévices à d'autres enfants.

Le traitement des dizaines d'autres milliers de plaintes déposées pose d'autres questions. Il peut révéler un manque de moyens, d'OPJ, d'unités médico-judiciaires, d'experts, parfois de numérisation. À cet égard, vous avez parfaitement raison.

Pendant trois ans et demi – vous avez fait partie des députés qui m'ont accompagné dans ce projet –, j'ai travaillé à instaurer l'impôt à la source, et le ministère des comptes publics, qui croulait sous une montagne de papiers, a été totalement numérisé, comme vous l'avez démontré. La direction générale des finances publiques peut ainsi rendre un grand service aux citoyens lorsque vient le moment de payer leurs impôts.

J'ai été quatre ans ministre de l'intérieur. Auparavant, il fallait être physiquement présent au commissariat ou à la gendarmerie pour déposer des plaintes ou recevoir son permis de conduire : tout se faisait sur papier ; désormais, tout est dématérialisé.

Voilà un an que je suis ministre de la justice. Quand je suis arrivé, il existait deux tribunaux numériques ; à présent, ils sont 161. Ce travail doit se poursuivre. Nous aurons certes besoin de moyens pour le mener à bien – vous siégez à la commission des finances – mais nous l'aurons achevé avant la fin du quinquennat.
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe Dem.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Cazeneuve](#)

Circonscription : Gers (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1696

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 juin 2026